

Avant le lancement des travaux, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

opah@pays-sancerre-sologne.com



Emmanuelle HELIARD
CHARGÉE DE MISSION OPAH

7, rue de la Gare - 18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01



www.pays-sancerre-sologne.com

Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

Argent-sur-Sauldre	Ivoy-le-Pré	Sainte-Montaine
Assigny	Jalognes	Sancerre
Aubigny-sur-Nère	Jars	Santranges
Bannay	La Chapelle d'Angillon	Savigny-en-Sancerre
Barlieu	Le Noyer	Sens-Beaujeu
Belleville-sur-Loire	Léré	Subligny
Blancafort	Menetou-Râtel	Sury-en-Vaux
Boulleret	Ménétréol-sous-Sancerre	Sury-ès-Bois
Brinon-sur-Sauldre	Ménétréol-sur-Sauldre	Sury-Près-Léré
Bué	Méry-ès-Bois	Thauvenay
Clémont	Nançay	Thou
Concessault	Oizon	Vailly-sur-Sauldre
Couargues	Presly	Veaugues
Crézancy-en-Sancerre	Saint-Bouize	Verdigny
Dampierre-en-Crot	Saint-Satur	Villegenon
Feux	Sainte-Gemme-en-Sancerrois	Vinon
Gardefort		

Partenaires à contacter :

Espace Info Énergie du Cher à Bourges, tel : 02 48 69 71 90, cher@infoenergie-centre.org

Agence Nationale de l'Habitat, tel : 02 34 34 62 97, www.anah.fr

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, tel : 02 48 50 75 18

www.caue18.archi.fr



Centre-Val de Loire



BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DANS VOTRE MAISON ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement

Subventions de 25% à 60% du montant HT des travaux
(sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH)





Bénéficiez d'un accompagnement pour définir et réaliser votre projet

Propriétaire Bailleur, rénovez un logement locatif :

- ✓ Bâtiment construit depuis plus de 15 ans,
- ✓ Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment,
- ✓ Engagement de louer le logement pendant 9 ans en respectant un plafond de loyer (6,95€/m²/mois) destiné à des locataires sous conditions de ressources.

Aides financières de l'Anah et du Conseil Régional Centre-Val de Loire :

 Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé
Jusqu'à 35 % du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux

 Travaux d'amélioration de la performance énergétique (gain minimum de 35% de performance énergétique)
Jusqu'à 25% du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux + subvention forfaitaire de 2 000€ du Conseil Régional*

**sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH*


Propriétaire Occupant, améliorez votre résidence principale :

Nb de personne(s) composant le ménage	Plafond revenu fiscal de référence
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne suppl.	+ 5 651 €

Mis à jour le 04/01/2021

- ✓ Revenu fiscal de référence ne dépassant pas le plafond réglementaire de l'Anah,
- ✓ Résidence datant de plus de 15 ans,
- ✓ Travaux **non commencés** et réalisés par des professionnels du bâtiment,
- ✓ Engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

Aides financières de l'Anah et du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

 Travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (gain minimum de 25% de performance énergétique)

De 45 à 60% du montant HT des travaux*

 Travaux lourds pour réhabiliter un logement dégradé

Jusqu'à 60% du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux de 2 000€ maximum.

**sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH*